

SEANCE DU 19 AVRIL 2017

Nombre de Conseillers :

En exercice : 15

Présents : 13

Votants : 13

Le 19 avril deux mil dix-sept à vingt et une heure, le Conseil Municipal de la **Commune de Beauville**, dûment convoqué le 12 avril 2017 s'est réuni en session ordinaire au lieu habituel de ses séances sous la présidence de Madame Annie Reimherr, Maire.

Présents : Aline Gary, André Stokowsky, Annie Reimherr, Céline Daumières, Christophe Brunellière, Christophe Guy, Corinne Merle, Elisabeth Archambault de Vençay, Laurence Martin, Maria Richard, Patrick Roux, Thierry Rigal, Yohan Cadeillan

Excusés : Olivier Damaisin, Thibaut Séris

Secrétaire : André Stokowsky

**Subvention au Centre National pour le Développement du Sport (CNDS)
au titre du plan Héritage 2024**

Madame Le Maire explique au Conseil Municipal qu'il convient de prendre une délibération pour demander une subvention au titre du plan Héritage 2024 auprès du CNDS dans le cadre de l'installation de but multisports sur la Place du Carré. Cet équipement serait mis à disposition du centre de loisirs, de l'école multisports et des enfants de l'école.

Le montant de cet équipement multisports s'élève à sports s'élève à 3 387,65 € H.T.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide :

- d'approuver le programme de travaux suivant pour 2017: installation de buts multisports,
- d'autoriser Madame le Maire à signer tous les documents nécessaires à ce projet
- de solliciter l'attribution d'une subvention au titre du Plan Héritage 2024 auprès du CNDS,
- d'inscrire des crédits suffisants au budget communal 2017.

Création d'un point numérique

Madame le Maire informe le Conseil Municipal de la réforme de la délivrance des cartes nationales d'identité qui a été mise en œuvre à partir du mois de mars 2017. Elle précise que depuis cette date, les usagers doivent se rendre dans une mairie équipée d'un dispositif de recueil des données pour effectuer leurs démarches. Face à cette perte de proximité, la préfecture propose aux communes, de s'équiper d'un point numérique.

Ce point numérique permettra aux usagers d'accéder aux bases de données publiques et aux diverses téléprocédures qui seront offertes à nos administrés.

Madame le Maire précise à l'assemblée qu'une demande de subvention au titre de la Dotation de Solidarité à l'Investissement Local (DSIL) peut être sollicitée pour l'installation de cet équipement.

Madame le Maire propose à l'assemblée :

- d'approuver l'installation d'un point d'accueil numérique.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité :

- d'adopter la proposition de Madame le Maire
- de solliciter une subvention au titre de la DSIL
- d'inscrire au budget les crédits correspondants.
- d'autoriser Madame le Maire à signer tous les documents utiles.

Redevance pour occupation du domaine public routier et non routier par les réseaux et ouvrages communications électroniques 2017

En application des dispositions du décret n°2005 - 1676 du 27 décembre 2005, les montants maximum des redevances d'occupation du domaine public dues par Orange au titre de l'exercice 2017 s'élèvent à :

- 40 € le km linéaire pour le réseau souterrain
- 30 € le km linéaire pour le réseau aérien

Ce qui donne pour les installations d'infrastructures de télécommunications existantes sur la Commune :

a) artères de télécommunications :

- sous-sol : 10,690 km soit 320,70 €
- artère aérienne : 15,52 km soit 620,80 €

A ces montants, s'applique un coefficient d'actualisation pour le calcul de la RODP 2017 de 1,2684336

Le montant de la redevance Orange pour 2017 s'élève à 1 194,23 €

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré adopte à l'unanimité cette décision.

Redevance pour occupation du domaine public 2017 par ENEDIS (lignes électriques basse tension)

Madame le Maire informe le Conseil Municipal que le montant de la RODP 2017 par Enedis est fixé à 193 €. Le titre de recette est à adresser à ENEDIS LOT ET GARONNE

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré adopte à l'unanimité cette décision.

Vote des 4 taxes

Madame le Maire propose au Conseil Municipal de voter, sans les augmenter, les quatre taxes, telles qu'elles ont été notifiées par les services fiscaux en tenant compte du transfert de la part départementale de la taxe d'habitation et de la taxe foncière de la façon suivante :

Taxes	Base	Taux	Produit
Taxe d'habitation	636 900	9,59 %	61 079
Foncier bâti	476 700	10,31 %	49 148
Foncier non bâti	55 900	58,29 %	32 584
Cotisation Foncière entreprises	44 800	10,28 %	4 605

Total :	147 416
----------------	----------------

VOTE DU BUDGET PRIMITIF 2017

Le Conseil Municipal, réuni sous la présidence du Maire, Annie REIMHERR,

vote les propositions nouvelles du Budget Primitif de l'exercice 2017 :

Investissement

Dépenses : **204 151,00**

Recettes : **201 466,00**

Fonctionnement

Dépenses : **550 970,00**

Recettes : **550 970,00**

Pour rappel, total budget :

Investissement

Dépenses : 209 635,00 (dont 5 484,00 de RAR)

Recettes : 209 635,00 (dont 8 169,00 de RAR)

Fonctionnement

Dépenses : 550 970,00 (dont 0,00 de RAR)

Recettes : 550 970,00 (dont 0,00 de RAR)

Durée d'amortissement des panneaux photovoltaïques

L'instruction budgétaire M4 précise les obligations en matière d'amortissement. Elle permet à la collectivité de fixer librement les durées d'amortissement des immobilisations à l'intérieur des limites indicatives précisées par l'instruction budgétaire comptable M4.

Madame le Maire propose d'amortir le compte 2138 (panneaux photovoltaïques) sur une durée de 11 ans.

Le Maire entendu, le Conseil Municipal décide à l'unanimité d'amortir le compte 2138 (panneaux photovoltaïques) sur une durée de 11 ans.

Régularisation de l'amortissement des panneaux photovoltaïques

Madame le Maire expose au Conseil Municipal que l'amortissement des panneaux photovoltaïques n'a pas été pratiqué depuis 2014. Il convient de régulariser cet amortissement par le biais du compte 1068 en autorisant le receveur municipal à comptabiliser les écritures d'ordre non budgétaire suivantes :

comptes	débit	crédit
1068	27 492,00	
28138		27 492,00

Les biens concernés par cette régularisation sont les suivants :

comptes	biens concernés	n° inventaire	montant de la régularisation
28051	Panneaux photovoltaïques	1	27 492,00
		total	27 492,00

VOTE DU BUDGET PRIMITIF 2017

L'Assemblée Délibérante, réuni sous la présidence du Maire, Annie REIMHERR

vote les propositions nouvelles du Budget Primitif de l'exercice 2017 :

Investissement

Dépenses : 17 334,00

Recettes : 17 334,00

Fonctionnement

Dépenses : 26 905,00

Recettes : 26 905,00

Pour rappel, total budget :
<u>Investissement</u>
Dépenses : 17 334,00 (dont 0,00 de RAR)
Recettes : 17 334,00 (dont 0,00 de RAR)
<u>Fonctionnement</u>
Dépenses : 26 905,00 (dont 0,00 de RAR)
Recettes : 26 905,00 (dont 0,00 de RAR)

« Sécurité du système d'information »

Dans le cadre de la mise en œuvre de son projet « L' élu rural numérique », le Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale de Lot-et-Garonne a ouvert un service intitulé « Sécurité du système d'information » qui a pour objet :

- l'accès à un outil de gestion de parc et de support informatique,
- la sauvegarde déportée automatisée,
- la protection des postes de travail et des serveurs,
- l'accompagnement dans la mise en conformité avec la loi Informatique et Libertés.

Il est proposé au Conseil Municipal

- d'adhérer à la convention « Sécurité du système d'information » proposé par le CDG 47 pour une durée de 3 ans renouvelable par tacite reconduction

- d'autoriser le paiement du montant de la cotisation annuelle s'élevant à 26 euros pour une année
- de procéder au déploiement de la solution de sécurité informatique (antivirus) pour 1 poste de travail par an.
- d'autoriser le paiement des frais d'accompagnement personnalisé (obligatoire) de 88 Euros pour la mise en œuvre sur site de la solution de sauvegarde. A noter que ces frais ne sont dus que la première année.
- de procéder au déploiement de la solution de sauvegarde des données métiers et bureautiques pour une capacité maximal de 3 Go, pour un montant total de 46 euros par an
- d'autoriser Madame le Maire à signer tous documents s'y rapportant.
- d'autoriser Monsieur le Maire/Président à signer tous documents s'y rapportant.

Enfouissement des réseaux aériens de communications électroniques d'ORANGE

Madame le Maire informe les Membres du Conseil municipal qu'il conviendrait de procéder à la réalisation des travaux d'enfouissement des réseaux aériens de communications électroniques de l'opérateur ORANGE et que pour ce faire il conviendrait de mettre en œuvre un ouvrage souterrain de communications électroniques susceptible de permettre aussi déploiement souterrain futur d'un réseau Très Haut Débit (THD) :

Secteur : Secteur Bourg

Elle précise que ces travaux s'inscrivent d'une part dans le cadre de la convention cadre signée entre le Syndicat Départemental d'Electricité et d'Energies de Lot-et-Garonne (Sdee 47) et ORANGE concernant la pose coordonnée des différents réseaux de service public, notamment l'enfouissement des réseaux aériens de distribution d'électricité et de communications électroniques favorisant ainsi la réduction du coût des travaux ainsi que la gêne provoquée par les chantiers successifs.

Ainsi, pour une réalisation dans les meilleures conditions en termes de délais, de technicité et de gestion financière, il est proposé de confier au Syndicat Départemental d'Electricité et d'Energies de Lot-et-Garonne (Sdee 47) un mandat de maîtrise d'ouvrage pour cette opération.

La propriété de l'ouvrage ainsi construit reviendrait au syndicat mixte « Lot-et-Garonne Numérique » qui en assumerait l'exploitation et la maintenance, de même, qu'il assurerait le déploiement du futur réseau THD.

Madame le Maire précise que cette opération dont le coût est estimé à 51 091.28 € HT, bénéficie :

- D'une participation financière d'ORANGE d'un montant estimé de 4 720,00 € HT
- D'une participation financière de Lot-et-Garonne Numérique d'un montant estimé de 10 218,26 € HT

En conséquence la participation financière au coût des travaux portée à la charge de la commune s'élève à 36 153,02 € HT.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :

- DECIDE de lancer et financer la réalisation de l'effacement coordonné des réseaux de l'opérateur ORANGE précisée ci-avant.
- DECIDE de mettre en œuvre un ouvrage permettant l'accueil du réseau de télécommunication d'ORANGE et du futur réseau THD déployé par Lot-et-Garonne Numérique.
- DECIDE de confier les travaux d'enfouissement des réseaux aériens de communications électroniques d'ORANGE, secteur Bourg, au Syndicat Départemental d'Electricité et d'Energies de Lot-et-Garonne (SDEE 47),
- APPROUVE et AUTORISE le Maire à signer la convention de mandat de maîtrise d'ouvrage devant intervenir entre la commune et le SDEE 47,
- S'ENGAGE à inscrire au budget les crédits nécessaires au règlement de la dépense correspondante.

Annie REIMHERR :

Aline GARY :

Christophe BRUNELLIERE :

Elisabeth ARCHAMBAULT de VENCAY :

Olivier DAMAISIN :

Yohan CADEILLAN :

Céline DAUMIERES :

Corinne MERLE :

Christophe GUY :

Thierry RIGAL :

André STOKOWSKY :

Maria RICHARD :

Thibaut SERIS :

Patrick ROUX :

Laurence MARTIN :